



4031139

Dénomination : 3G FINANCES

n° de gestion : 2009B04014

n° d'identification : 514 783 729

n° de dépôt : A2011/021153

Date du dépôt : 08/09/2011

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire

3G FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 600 000 euros

**Siège social : 23, Rue Royale – 69001 LYON
514 783 729 RCS LYON**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE A TITRE EXTRAORDINAIRE LE 15 JUIN 2011

Le 15 juin 2011,
A 8 heures 30,

Les associés de la Société 3 G FINANCES se sont réunis en assemblée générale, sur convocation régulière adressée à chaque associé pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission de la société ENERGIE FINANCES de son mandat de directeur général ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou par son mandataire en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marc GONON, représentant la société FIGO, président de la Société.

La société GRANT THORNTON, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 60 000 actions sur les 60 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Marc GONON dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs de la convocation des associés,
- le justificatif de l'information régulière du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport du président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée,
- la copie du courrier de Monsieur Guy CHEVALLIER-CHANTEPIE, représentant légal, de la société ENERGIE FINANCES en date du 1^{er} juin 2011.

Le président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations permettant aux associés de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation leur ont été communiquées dans les délais requis.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis, le président donne lecture de son rapport.

Puis le président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du président, prend acte de la démission de la société ENERGIE FINANCES de ses fonctions de directeur général, dont la Société a été informée par courrier de Monsieur Guy CHEVALLIER-CHANTEPIE, le 1^{er} juin 2011 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

En conséquence, l'assemblée générale constate que la démission de la société ENERGIE FINANCES de ses fonctions de directeur général prend effet à compter de ce jour, en application de l'article 16.2.2 des statuts sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur Jean-Marc GONON, président de séance, et tous les associés présents.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE PRESIDENT

